



**DIRECTION DE LA
TRANQUILITÉ PUBLIQUE**

Service de la Police Municipale

Tel : 04 66 39 61 98

Email : pm@bagnolssurceze.fr

Date de la demande :
/ /
Signature du demandeur :

DEMANDE DE DÉMARCHAGE

Conformément à l'arrêté municipale n° 2023-11-1068 du 15 novembre 2023, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service de police Municipale de Bagnols-sur-Cèze, 15 jours avant le commencement de celui-ci.

Le présent imprimé n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers

Déclarant :

Nom* :	Prénom* :
Nom de la société/ association / etc.* :	
SIRET*(14 chiffres) :	
Kbis n°** :	
Adresse* :	
Code postal* :	Ville* :
Téléphone :	Portable* :
Email* :	

Démarchage :

Secteur ou quartier :	
Objet du démarchage :	
Période :	Du : / / Au : / /

Démarcheurs :

Véhicule utilisé (Marque, type) :	
Nom : Prénom :	N° d'immatriculation du véhicule : Secteur :

Véhicule utilisé (Marque, type) :	
Nom : Prénom :	N° d'immatriculation du véhicule : Secteur :

Véhicule utilisé (Marque, type) :	
Nom : Prénom :	N° d'immatriculation du véhicule : Secteur :

Véhicule utilisé (Marque, type) :	
Nom : Prénom :	N° d'immatriculation du véhicule : Secteur :

Observations :

Réservé Mairie de Bagnols-sur-Cèze

Date : / /

Cachet et signature :

*mention obligatoire **mention obligatoire pour les sociétés